



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Diplôme de niveau 3 (ancienne nomenclature niveau V)
Formation continue/apprentissage(EN PARTENARIAT AVEC L'ARFASS)

Formation par alternance
à PLÉRIN

Public concerné, nombre,

- Public non salarié, demandeur d'emploi,
- Public sous contrat d'apprentissage en lien avec l'ARFASS,
- Public salarié dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, dans le cadre d'un congé individuel de formation,
- Toute personne en formation individuelle, auditeur libre,
- Un entretien préalable permettra d'accompagner dans le projet professionnel.

Le groupe est constitué de 12 à 15 personnes par action de formation.

Prérequis, modalités et délai d'accès

La formation s'adresse à toutes personnes majeures dans l'année du passage de l'examen, déjà titulaires d'un CAP car la formation porte exclusivement sur les modules professionnels.
Le délai entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation peut varier de 8 mois pour les premières inscriptions à 2 mois pour les dernières inscriptions.
Attention : S'il y a financement, les demandes doivent être anticipées afin de respecter la demande et la validation du financement.
Certains diplômes, permettent d'être dispensés d'une ou plusieurs épreuves.
Cf. : liste des diplômes permettant des dispenses d'épreuves professionnelles au CAP AEPE.

Présentation générale (problématique, intérêt)

La formation se déroule par alternance.
10 semaines en centre de formation.
20 semaines stage en entreprises proposées par la MFR

Les stages obligatoires : 14 semaines obligatoires dans au moins, deux structures différentes pour passer l'examen :

- 0 à 3 ans : crèche, halte-garderie, MAM, assistant maternel.
- 3 à 6 ans : école maternelle.

Les autres semaines de stage peuvent être réalisées dans une structure au choix, correspondant au projet professionnel du stagiaire.

<p>Objectifs</p>	<p>La personne titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité de l'enfant, • De contribuer à son développement et à son éducation, • D'assurer l'entretien et l'hygiène ses différents espaces de vie.
<p>Contenu de la formation</p>	<p>Uniquement les modules professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PSE - Animation - Entretien - Puériculture - Suivi des fiches EP1 - Communication - Sciences médico-sociales (développement de l'enfant) - Alimentation de l'enfant - Biologie - Sciences médico-sociales (cadre juridique) - Economie Sociale Familiale - Cuisine
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Moyens pédagogiques : La formation s'organise autour d'apports théoriques concrétisés par des mises en situation et exercices pratiques, des études de cas. Les méthodes participatives impliquant les stagiaires sont valorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, exposés, film, vidéo... mais aussi ; • Supports pédagogiques : 2 livres : Prévention santé environnement et Sciences médico-sociales. • Matériel de vidéo projection ; • Salles ; • Salle de puériculture et cuisine pédagogique. <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Active, • Interrogative. <p>Modalités : Présentiel, expérientiel (période en milieu professionnel), AFEST, autoformation accompagnée.</p>
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<p>Les compétences et/ou capacités professionnelles peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques - Relationnelles - Organisationnelles - Transversales...

Durée	<p>- 10 semaines en centre soit 300 heures et 20 semaines en stages soit 700 heures Horaires au centre de formation : Les lundis, mardis jeudis et vendredis de 8h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h45 (sauf le vendredi fin des cours à 16h30). Le mercredi travail à la MFR ou en distenciel autour d'études de cas. Soit 30 heures de cours par semaine.</p> <p>Les horaires de stage sont à définir avec l'entreprise accueillante. Ces horaires doivent être compris entre 32h et 35 h par semaine au maximum.</p>	
Dates	<p>Du 2 septembre 2022 au 5 mai 2023. Après cette date, les examens se dérouleront dans le centre d'examen prévu par l'académie.</p>	
Lieu(x)	<p>Maison Familiale Rurale de PLERIN pour la formation théorique. Les stages se déroulent ensuite dans les structures choisies par les apprenants, en fonction de leur zone géographique.</p>	
Coût par participant	<p>Formation (heures en centre de formation) : 2500 € Fournitures pédagogiques (2 livres) : 40 € TOTAL 2540 €</p>	<p>Frais de dossier : 15 € Adhésion à l'association : 30 € TOTAL 45 €</p>
	<p>TOTAL pour l'année de formation 2585 € (Le cout des repas reste à ajouter en fonction de la demande)</p>	
Responsable de l'action, Contact	<p>LE BRIS Marie-Charlotte 02-96-33-44-60 m.lebris@mfr.asso.fr</p>	
Formateurs, animateurs et intervenants	<p>FORMATEURS et MODULES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marie-Charlotte LE BRIS Responsable de formation PSE Correction épreuves (EP1/EP3) Suivi des fiches EP1 - Marie LE VACON Animation Entretien Puériculture Suivi des fiches EP1 Communication Sciences médico-sociales (développement de l'enfant) Alimentation de l'enfant - Lucie LE GALL Biologie 	

	<p>- Sandrine BLANZIN (réfèrent handicap) Sciences médico-sociales (cadre juridique)</p> <p>- Alexandre RONDEAU Economie Sociale Familiale Cuisine</p>
<p>Suivi de l'action</p>	<p>Plusieurs outils permettent de aux apprenants de vérifier le suivi de la formation qu'ils suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emargement par les stagiaires (centre de formation et entreprise), - Attestation de stage à la fin de chaque stage, - Livret de suivi de stage, - Visite de stage par le formateur, - entretien individuel,
<p>Evaluation de l'action</p>	<p>L'évaluation de l'action de formation se fait par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des visites de stage, - Des temps d'accueil en retour d'entreprise, - Des bilans écrits en fin de session de formation. <p>Les apprenants passent ensuite 3 épreuves professionnelles qui sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 : Accompagner le développement du jeune enfant 2 : Exercer son activité en accueil collectif 3 : Exercer son activité en accueil individuel <p>La définition détaillée des épreuves, s'étudie en entretien individuel et en réunion de rentrée.</p> <p><i>Pour l'année 2022, 82 % de réussite à l'examen.</i></p>
<p>Passerelles et débouchés possibles</p>	<p>Plusieurs débouchés possibles :</p> <p>Concours d'ATSEM, Concours d'auxiliaire de puériculture, Demande d'agrément pour devenir assistante maternelle, Concours de moniteur éducateur, Travailler en crèche ou école maternelle privée avec le CAP AEPE.</p> <p>CODE ROME K1303 ; K1207 ; J1304 ;</p>